



BAREME D'HONORAIRES Transactions Résidentielles	
De 50 000 € à 80 000 €	10 %
De 80 001 € à 150 000 €	Entre 10 % et 8 %
150 001 € à 250 000 €	Entre 8 % et 7 %
250 001 € à 400 000 €	Entre 7 % et 6 %
400 001 € à 1 000 000 €	Entre 6 % et 5 %
Plus de 1 000 001 €	< 5 %

BAREME D'HONORAIRES Gestion	
Honoraires à la charge du bailleur En % TTC de l'encaissement	
Service Initial	8.40 %
Service Confort	9.00 %
Service Privilège	9.60 %

La Rémunération sera à la charge du Mandant, exprimée en % du prix de vente
 Les Prix TTC sont calculés sur la base du taux de TVA de 20 %
 Garantie financière et protection juridique : GALIAN, RCP : MMA ENTREPRISE

Locations Habitations (TTC)	
Locataire et bailleur	
Biens en « zone tendue » pour les logements de moins de 50 m²	
Visite, Constitution du dossier, rédaction du contrat	10 € / m ²
Etat des lieux	3 € / m ²
Biens en zone « non tendue » et plus de 50 m²	
Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat	8 € / m ²
Etat des lieux	3 € / m ²

BAREME D'HONORAIRES Locations saisonnières		
Honoraires de location	14 % TTC du loyer	Charge locataire
Honoraires de location	14 % TTC du loyer	Charge propriétaire

Frais de dossier de 48 € en sus à la charge du locataire

Les Prix TTC sont calculés sur la base du taux de TVA de 20 %
 Garantie financière et protection juridique : GALIAN, RCP : MMA ENTREPRISE

Le détail des prestations de gestion est fourni à la demande
 Les honoraires de location des locaux d'habitation vides et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 seront facturés au locataire et au propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 1^{er} aout 2014
 Les Prix TTC sont calculés sur la base du taux de TVA de 20 %
 Garantie financière et protection juridique : GALIAN, RCP : MMA ENTREPRISE

Barème applicable au